L'ENTREPRISE DONE BAT DE NOUVEAUX RECORDS DE DON DE SURSTOCKS EN CETTE FIN D'ANNÉE 2023.



D'octobre à décembre 2023, Done a facilité **5 millions** d'euros de dons, sachant qu'elle a facilité près de 10 millions d'euros de dons sur toute l'année. La moitié des dons de l'année ont été donc faits sur la dernière partie de l'année. Le don de surstocks entre entreprises et associations s'accélère de manière exponentielle pendant la période de fin d'année.

Cette accélération est due à plusieurs facteurs pour les entreprises :

- ➡ Le don par l'intermédiaire de Done permet d'augmenter l'impact sociétal et environnemental de l'entreprise et de renforcer son implication dans l'économie circulaire tout en ayant une traçabilité et un suivi du don. Cette démarche contribue donc à remplir les objectifs RSE de l'année.
- ⇒ Done accompagne les entreprises à répondre à leurs problématiques de surstocks dans les entrepôts en cette fin de période d'inventaire.
- ⇒ Le don de surstocks contribue également à optimiser le bilan de fin d'année des entreprises, car cette démarche permet de récupérer 60% de la valeur des produits en réduction d'impôt.

Done a donc facilité de très nombreux dons en cette fin d'année permettant à ses associations partenaires d'accélérer leurs actions pendant la période des fêtes de fin d'année. Laurence Sauve, Secrétaire Générale du Secours Populaire de Cergy le Haut dans le Val-d'Oise : "Malgré une année très difficile financièrement, les dons de Done nous ont permis de survivre, mais aussi de mettre de côté pour organiser un Noël pour nos bénéficiaires et pour deux maisons de retraite de la région ! C'est quelque chose qui personnellement me tient énormément à cœur et que j'ai pu réaliser grâce aux dons."

Cependant, Done rappelle que le don peut être fait tout au long de l'année, et encourage les entreprises à le faire. "Les associations ont besoin de dons toute l'année, il est donc crucial que les dons des entreprises aient lieu tout le temps" souligne Guillaume Delory, co-fondateur de Done. D'ailleurs, les restrictions sur les surstocks non-alimentaires des entreprises vont être durcies avec la loi AGEC dès le 1er janvier 2024.



2 418 MISSIONS RÉALISÉES



429 ENTREPRISES ET MAGASINS DONATEURS EN 2023



1 524
ASSOCIATIONS
PARTENAIRES





CONTACT PRESSE

(MAIL) MARINE.LINARES-SOUXDORF@DONE.FR (TÉL) 07 69 67 24 27

PROFIT → IN → GIVING